

Chapitre 11

Structures

- A) **Juridiction de la fédération**
- B) **Bureau fédéral**
- C) **Modifications**
- D) **Statuts et règlements**
- E) **CSN**

Chapitre 11

Structures

Juridiction de la fédération.....	372
Bureau fédéral.....	380
Modifications.....	382
Statuts et règlements	385
CSN.....	402

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Juridiction de la fédération
Date	Congrès de 1979
Page	11 - A - 01

Il est proposé par Daniel Régimbal
appuyé par Roger Garand

QU'un Comité permanent d'action politique soit formé par le Conseil fédéral, lequel détermine son mode de fonctionnement du Bureau fédéral.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Marcel Léonard

QUE ce Comité soit composé d'un représentant par secteur et qu'un budget lui soit alloué.

ADOPTÉ

Sous-amendement

Il est proposé par Pierre Lanouette
appuyé par Jacinthe Roy

D'ajouter après "comité" les mots "si possible".

ADOPTÉ

Il est proposé par Jacques Thibault
appuyé par Jean-Louis Chabot

QUE le Congrès adopte la recommandation du comité-synthèse à l'effet que l'on maintienne le Statu quo dans les Statuts et règlements et, tel que prévu à la recommandation no. 7, recommande qu'un comité soit formé au présent Congrès - comité composé de 6 membres (un par secteur plus un de l'exécutif de la Fédération), que des rapports d'étapes soient soumis aux prochains Conseils fédéraux - que le rapport final soit déposé par le prochain Congrès régulier mais qu'avant son dépôt final les secteurs soient consultés.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Juridiction de la fédération (suite)
Date	Congrès de 1979
Page	11 - A - 01

- 3) QUE le Comité exécutif soit composé de 6 membres: président, secrétaire, trésorier et 3 vice-présidents provenant de chacun des secteurs (public et para-public, municipal et transport) - élus par l'ensemble du Congrès.
- 4) QUE les vice-présidents de la Fédération deviennent automatiquement présidents du secteur qu'ils représentent.
- 7) QU'à la première réunion du Bureau fédéral suivant le Congrès, qu'un Comité soit formé pour étudier et définir le rôle et le fonctionnement des secteurs et des régions en tenant compte du prorata du nombre de membres dans chaque secteur et du budget adopté. Que ce comité fasse rapport écrit au Bureau, et au premier Conseil fédéral suivant le Congrès pour discussions et adoption.
- 8) QUE le fonctionnement, la composition et les structures des secteurs relatifs à la négociation provinciale actuelle demeure la même jusqu'à la fin des négociations. Cependant, les membres de chaque secteur doivent se prononcer sur l'opportunité pour les officiers actuels de continuer à diriger le fonctionnement des comités relatifs à la négociation et ce, jusqu'à la fin de la négociation.
- 9) QUE le Congrès adopte la répartition des régions et des syndicats dans les secteurs telle que déterminée par le Comité des statuts et Règlements, en tenant compte que les syndicats du secteur "DIVERS" seront répartis dans les autres secteurs.

N.B. CES RECOMMANDATIONS N'ONT PAS ÉTÉ RETENUES PAR LE CONGRÈS

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Juridiction de la fédération (suite)
Date	Congrès de 1979
Page	11 - A - 01

Création du nouveau secteur Cégep (p.432)

QUE les syndicats des régions de Montréal et de la Côte Nord énumérés à la page M du rapport du Comité des Statuts et règlements soient des syndicats rattachés directement à l'exécutif et que les autres syndicats du secteur divers sauf ceux qui sont répartis dans les secteurs transport et municipal soient intégrés au secteur Cégep. Se joindront également au secteur Cégep les syndicats de la Société de Cartographie et de Béliveau et Couture.

ADOPTÉ

Abolition du secteur "Divers" (p.433)

De reconsidérer le vote sur le statu quo quant au secteur Divers.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jean-Pierre Tremblay
appuyé par Camil Bélisle

QUE la Fédération soit composée de quatre (4) secteurs:

- soutien scolaire
- soutien Cégep
- secteur municipal
- secteur transport

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Jurisdiction de la fédération (suite)
Date	Congrès de 1979 - adopté par le bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 mai 1979
Page	11 - A - 01

Il est proposé par Claude Thibault
appuyé par Hélène Goulet

QUE la Fédération s'occupe, en plus de la négociation et l'application de la convention collective,

De promouvoir des politiques sociales qui amélioreront les conditions de vie des travailleurs;

De favoriser la vie syndicale par l'établissement de liens constants entre les différents organismes de la CSN et le syndicat local, afin de permettre l'avancement des travailleurs et qu'un organigramme du fonctionnement des instances du mouvement soit expédié par la même occasion aux syndicats.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Juridiction de la fédération
Date	Conseil fédéral 17-19 octobre 1980
Page	11 - A - 02

Il est proposé par Michel Gohier
appuyé par Raoul Tremblay

QUE le Comité des structures de la Fédération fasse parvenir aux syndicats locaux au moins 3 mois avant le début du Congrès, un rapport d'étape.

ADOPTÉ

Proposition des secteurs transport et municipal

- CONSIDÉRANT les événements que les délégués des Secteurs Transport et Municipal ont vécu au cours du dernier Conseil fédéral des 17, 18, 19 octobre 1980;
- CONSIDÉRANT que les délégués de ces mêmes secteurs ont discuté longuement, au cours de leurs réunions conjointes, des problèmes de fonctionnement et de structure de la FESP;
- CONSIDÉRANT que ces mêmes délégués en viennent à la conclusion qu'ils ne se sentent plus chez eux à l'intérieur de la FESP dans son fonctionnement actuel;
- CONSIDÉRANT qu'il nous faut trouver une solution globale et cela en tenant compte des opinions de tous les syndicats composant les secteurs transports et municipaux;

Nous proposons :

- 1) QUE tous les syndicats doivent continuer à participer dans les instances de la Fédération.
- 2) QUE les exécutifs des deux secteurs (Municipal et Transport), fassent une tournée provinciale de tous leurs syndicats, dans le but de consulter les membres à la base afin de connaître la perception qu'ils ont des structures, du rôle et du fonctionnement de la FESP sous sa forme actuelle.
- 3) QUE sur la base de l'analyse de la consultation, que l'on discute des moyens à prendre pour corriger la situation actuelle; entre autre discuter de la possibilité de la création d'une nouvelle fédération en tenant compte de toutes les implications que cela peut comporter (coûts d'affiliation, fonctionnement, structure, etc...).
- 4) En conséquence, que l'on rencontre les dirigeants de la CSN et des autres instances concernées pour leur exposer les problèmes et leur faire part des résultats de notre démarche et qu'on les avise de nos intentions.
- 5) QU'au prochain congrès de la FESP on présente un document de travail sur la base des démarches que nous avons entreprises et des résultats qui en découlent.

NOTE: Cette question a été amendée à deux reprises et un sous-amendement a également été adopté par le Conseil. Voir page suivante pour texte de la proposition telle qu'adoptée.

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Jurisdiction de la fédération (suite)
Date	Conseil fédéral 17-19 octobre 1980
Page	11 - A - 02

- CONSIDÉRANT les événements que les délégués du Conseil fédéral ont vécu au cours du dernier Conseil fédéral des 17,18, 19 octobre 1980 ;
- CONSIDÉRANT que les délégués des secteurs transport et municipal ont discuté longuement au cours de leurs réunions conjointes des problèmes de fonctionnement et de structures de la FESP ;
- CONSIDÉRANT que les délégués du transport et municipal en viennent à la conclusion qu'ils ne se sentent plus chez eux à l'intérieur de la FESP dans son fonctionnement actuel ;
- CONSIDÉRANT qu'il nous faut trouver une solution globale et cela en tenant compte des opinions de tous les syndicats de la Fédération ;

Nous proposons :

- 1) QUE tous les syndicats doivent continuer à participer dans les instances de la Fédération.
- 2) QUE le Conseil fédéral mandate le Bureau fédéral et l'exécutif pour organiser une tournée de tous les syndicats de la Fédération, dans le but de consulter les membres à la base afin de connaître la perception qu'ils ont des structures, du rôle et du fonctionnement de la FESP sous sa forme actuelle.
- 3) QUE sur la base de l'analyse de la consultation, l'on discute de tous les moyens à prendre pour corriger la situation.
- 4) QU'au prochain Congrès de la FESP on présente un document de travail sur la base des démarches que nous avons entreprises et des résultats qui en découlent.
- 5) En conséquence, que l'on rencontre les dirigeants de la CSN et des autres instances concernées pour leur exposer les problèmes et leur faire part des résultats de notre démarche et qu'on les avise de nos intentions.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Jurisdiction de la fédération (suite)
Date	Conseil fédéral 17-19 octobre 1980
Page	11 - A - 02

Il est proposé par Michel Gaudreau
appuyé par Henley Pagé

QUE soit formé un comité d'éducation à la Fédération des employés de services publics.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jacinthe Roy
appuyé par Lina Verreault

QUE le Comité d'éducation soit formé de trois membres auxquels s'ajoutera un membre de l'exécutif.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Jurisdiction de la fédération
Date	Congrès de 1981
Page	11 - A - 03

Il est proposé par Normand Beauchamp
appuyé par Pierre Paris

De recréer un secteur des employés des services divers auquel seraient intégrés les syndicats non regroupés actuellement à l'intérieur d'un secteur.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jacques Laboissonnière
appuyé par Gilles Vallée

QUE les syndicats qui ont été rattachés au secteur Cégep lors du dernier Congrès régulier en soient détachés.

ADOPTÉ

Il est proposé par Francine Yelle
appuyé par Jacques Verret

QUE les syndicats qui ont été détachés du secteur Cégep soient intégrés au secteur "divers" s'ils le désirent ou dans un autre secteur existant, à leur choix, avec l'accord du Bureau fédéral.

ADOPTÉ

Il est proposé par Hélène Goulet
appuyé par Normand Beauchamp

De modifier la composition du Bureau fédéral qui serait composé maintenant de la façon suivante:

- a) l'exécutif de la Fédération;
- b) les présidents des secteurs transport, municipal, scolaire, Cégep et Divers;
- c) onze (11) délégués provenant des 10 régions de la Fédération, la région de Montréal étant représentée par deux délégués.

ADOPTÉ

dissidence: Pierre Marin

Amendement

Il est proposé par Fernand Valiquette
appuyé par Gilles Claveau

Que la composition du Bureau fédéral soit la suivante:

- a) l'exécutif de la Fédération;
- b) les exécutifs des secteurs transport, municipal, scolaire, Cégep et Divers.

REJETÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Bureau fédéral
Date	Congrès juin 1985
Page	11 - B - 01

b) Composition du bureau fédéral

Il est proposé par Ronald Potvin
appuyé par Michel Latour

De remplacer le texte de l'article 5.01 c) des Statuts et Règlements par le texte suivant:
Art. 5.01 c) des onze (11) vice-président-e-s de région, représentant les régions suivantes:

- | | |
|--|---|
| 1) BAS-ST-LAURENT et GASPÉSIE | 1 |
| <u>conseils centraux:</u> Bas St-Laurent
Gaspésie/Iles de la Madeleine | |
| 2) CÔTE-NORD | 1 |
| <u>conseils centraux:</u> Sept-Iles
Côte-Nord | |
| 3) ESTRIE | 1 |
| <u>conseils centraux:</u> Sherbrooke
Granby
Bois-Francs
Drummondville | |
| 4) LAURENTIDES | 1 |
| <u>conseil central:</u> Laurentides | |
| 5) LANAUDIÈRE | 1 |
| <u>conseils centraux:</u> Lanaudière
Sorel | |
| 6) MAURICIE | 1 |
| <u>conseils centraux:</u> Shawinigan
Trois-Rivières | |
| 7) MONTRÉAL | 2 |
| <u>conseils centraux:</u> Montréal
Haut-Richelieu
Richelieu-Yamaska
Sud-Ouest Québécois
Nord-Ouest Québécois | |

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Bureau fédéral (suite)
Date	Congrès juin 1985
Page	11 - B - 01

- | | |
|--|---|
| 8) QUÉBEC | 1 |
| <u>conseils centraux:</u> Québec
Thetford Mines | |
| 9) OUTAOUAIS | 1 |
| <u>conseil central:</u> Outaouais | |
| 10) SAGUENAY/LAC ST-JEAN | 1 |
| <u>conseil central:</u> Saguenay/Lac St-Jean | |

ADOPTÉ

Sous-amendement

CONSIDÉRANT qu'aucun vice-président-e n'a représenté le Nord-Ouest québécois depuis le dernier Congrès;

Il est proposé par Valère Aubin
appuyé par Daniel Régimbal

De porter le nombre de vice-présidences à douze (12) et d'ajouter une onzième région, soit le Nord-Ouest québécois.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Modifications
Date	Congrès de mai 1995
Page	11 - C - 01

Proposition 1.1

CONSIDÉRANT l'objectif d'assurer les meilleurs services possibles, sans augmentation de per capita pour les syndicats concernés ;

CONSIDÉRANT l'importance que les syndicats soient regroupés sur une base professionnelle la plus homogène possible :

- A) QUE le 19^e Congrès mandate la FEESP à contacter le comité exécutif de la FNEEQ et de la FPPSCQ afin d'approfondir une réelle réflexion concernant une éventuelle fédération de l'éducation à la CSN ainsi que la place qui serait dévolue aux secteurs dans la structure de négociation et dans la structure politique ;
- B) QUE la FEESP soit également mandatée à contacter les fédérations concernées afin d'évaluer la pertinence, le fonctionnement et les structures d'une fédération des services à la CSN.

Il est proposé par Michel Leclerc
appuyé par Alain Bélair

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la proposition 1.1.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Modifications
Date	Conseil fédéral d'avril 1996
Page	11 - C - 02

Il est proposé par Alain Bélair
appuyé par Normand Beauchamp

- 1) QUE le comité exécutif de la FEESP soit mandaté à poursuivre ses démarches avec la FNEEQ afin de préciser davantage le fonctionnement d'une fédération de l'éducation, pouvant aller jusqu'à l'élaboration d'une hypothèse budgétaire, le tout devant se faire dans le respect des conditions essentielles préidentifiées;

QUE des démarches soient entreprises dès ce printemps afin de tenter de concrétiser une fédération des services;

QUE le bureau fédéral soit associé à tous ces travaux.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Modifications
Date	Congrès spécial sur les finances 1998
Page	11 - C - 03

- CONSIDÉRANT le mandat voté lors du 58^e Congrès de la CSN concernant la recomposition et la réduction du nombre de fédérations de la CSN ;
- CONSIDÉRANT que les décisions des instances des fédérations concernées doivent être transmises au bureau confédéral et qu'un rapport doit être soumis au congrès de la CSN ;
- CONSIDÉRANT les résultats de nos travaux présentés par les comités exécutifs de la FEESP et de la Fédération du commerce ;
- CONSIDÉRANT les résultats des travaux démontrant clairement qu'une fédération de services nécessite un appui financier constant et substantiel de la Confédération par la péréquation confédérale pour atteindre l'équilibre financier ;
- CONSIDÉRANT que les résultats de nos travaux nous amènent à constater que la création d'une fédération des services est financièrement inatteignable dans le contexte actuel ;
- CONSIDÉRANT l'importance pour la FEESP de s'assurer que toute démarche la concernant implique l'ensemble de ses syndicats ;
- CONSIDÉRANT la décision du conseil fédéral de la FNEEQ de mettre fin aux travaux qui visaient la mise en place d'une fédération de l'éducation ;
- CONSIDÉRANT que les travaux en vue d'une fédération de l'éducation n'ont pu permettre à la FNEEQ de rencontrer les critères fixés par son bureau fédéral au mois d'avril 1998 ;
- CONSIDÉRANT que les résultats de nos travaux nous amènent à constater que la création d'une fédération de l'éducation est financièrement inatteignable dans le contexte actuel :

Il est proposé par François Beausoleil
appuyé par Éric Lapierre

- 1) de mettre fin aux travaux en vue de la mise en place d'une fédération des services ;
- 2) de mettre fin aux travaux en vue de la mise en place d'une fédération de l'éducation ;
- 3) de mandater le comité exécutif de la Fédération d'informer les instances appropriées de la CSN de cette position.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements
Date	Congrès de septembre 1997
Page	11 - D - 01

Il est proposé par Yolande Lamoureux
appuyé par Carmen Parent

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier le paragraphe g) de l'article 1.03 en changeant le nom du secteur divers privé par Secteur Divers.

ADOPTÉ

Article 1.07

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Patrice Juneau

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier le paragraphe i) de l'article 1.07 en y ajoutant les mots « voir la politiques à l'annexe I). »

ADOPTÉ

Article 1.10

Il est proposé par Gilles Belzile
appuyé par Robert Sanders

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 1.10 en ajoutant, après « conseil fédéral », les mots « du conseil du secteur public ».

ADOPTÉ

Article 1.12

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Denis Charbonneau

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 1.12 en remplaçant l'expression « membre libéré du comité exécutif » par « membre du comité exécutif en libération syndicale ».

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de septembre 1997
Page	11 - D - 01

Article 3.06

Il est proposé par Colette Simoneau
appuyé par Jacques Vallières

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 3.06 en ajoutant, entre le premier et le deuxième paragraphe, le texte suivant :

« Les membres du comité exécutif de la fédération sont délégués d'office, conformément au deuxième paragraphe de l'article 3.04 ».

ADOPTÉ

Article 4.05

Il est proposé par Lise Bouchard
appuyé par Lucille Frenette

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 4.05 comme suit :

- 1) Au paragraphe d), changer le mot « biennal » par « triennal » ;
- 2) Au paragraphe e), changer l'expression « administrer le personnel » par « gérer les ressources humaines ».

ADOPTÉ

Article 4.08

Il est proposé par Normand Charbonneau
appuyé par Jean-Marc Delorme

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 4.08 en changeant l'expression « peut se poursuivre pour une période d'une durée maximum... » par « se poursuit pour une période maximale... »

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de septembre 1997
Page	11 - D - 01

Article 4.09

Il est proposé par Johanne Thivierge
appuyé par Yves Veillette

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 4.09 en ajoutant le paragraphe k) suivant : « assumer la responsabilité des relations avec les médias ».

ADOPTÉ

Article 4.11

Il est proposé par Colette Simoneau
appuyé par Robert Robichaud

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 4.11 comme suit :

- 1) Au paragraphe a) remplacer « être responsable » par « assumer la responsabilité » ;
- 2) Au paragraphe d), remplacer le texte actuel par le suivant : « assumer la responsabilité des politiques et outils d'information de la Fédération ».

ADOPTÉ

Article 4.12

Il est proposé par Diane Gagnon
appuyé par Maurice Richard

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 4.12 comme suit :

- 1) Au paragraphe a), remplacer le texte actuel par « assumer la responsabilité de la trésorerie de la Fédération ; en ce sens, le personnel de ce service relève de son autorité dans l'exercice de ses fonctions ; »
- 2) Au paragraphe b), changer l'expression « être légalement responsable » par « assumer la responsabilité » ;
- 3) Aux paragraphes f) et g), changer le mot « biennal » par « triennal » ;
- 4) Au paragraphe k), changer l'expression « être responsable » par « assumer la responsabilité » et changer les mots « de l'année suivante » par « deux ans plus tard ».

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de septembre 1997
Page	11 - D - 01

Article 5.03

Il est proposé par Michel Ahern
appuyé par Hélène Morin

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 5.03 en y ajoutant le paragraphe suivant :

« Exceptionnellement, lorsque les circonstances l'exigent, le bureau fédéral peut agir par le biais d'un média électronique, et un procès-verbal en découlera. »

ADOPTÉ

Article 5.04

Il est proposé par Luc Desjardins
appuyé par Patrice Juneau

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de remplacer à l'article 5.04 le paragraphe p) par deux paragraphes suivants :

p) Rencontrer au besoin l'équipe de travail de la fédération ;

q) Être saisi des litiges émanant de l'équipe de travail pour discussion et décision.

En amendement

Il est proposé par Pierre Mayeu
appuyé par Marie Robillard

De biffer au point q) : « pour discussion et décision ».

REJETÉ

LA PROPOSITION EST DONC ADOPTÉE

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de septembre 1997
Page	11 - D - 01

Article 6.01

Il est proposé par Jocelyne Falardeau
appuyé par Daisy Raymond

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de remplacer à l'article 6.01 le paragraphe «Toute personne déléguée officielle doit être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la Fédération» par le nouveau paragraphe suivant :

« Toute personne déléguée officielle doit être membre cotisant d'un syndicat en règle avec les organismes de la CSN et avoir, ou avoir eu, un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation couvre. »

ADOPTÉ

Article 9.01

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Sylvain Falardeau

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet d'ajouter aux paragraphes c) et d) de l'article 9.01, après « secteur », les mots « public de la CSN ».

ADOPTÉ

Article 9.04

Il est proposé par Lise Bouchard
appuyé par Rolland Gauthier

D'adopter la recommandations du comité des statuts et règlements à l'effet de remplacer les mots « se réduisent » par « se limitent ».

ADOPTÉ

Article 10.02

Il est proposé par Pierre Aubé
appuyé par Marie Méthot

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de changer le titre de l'article 10.02 pour qu'il se lise « équipe de travail ».

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de septembre 1997
Page	11 - D - 01

Article 11.01

Il est proposé par Marcel Léonard
appuyé par Pierre Côté

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de biffer au deuxième paragraphe de l'article 11.01 les mots « à compter du 1^{er} juillet 1995 ».

ADOPTÉ

Article 11.04

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Jean-Marc Delorme

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 11.04 comme suit :

- 1) Au premier paragraphe, changer le mot « biennal » pour « triennal » ;
- 2) Au paragraphe f), remplacer les mots « des secteurs » par « du secteur scolaire et du secteur cégeps ».

ADOPTÉ

Il est proposé par Lucille Frenette
appuyé par Thomas Legault

De procéder à l'ajustement de l'écriture des statuts et règlements en respectant les règles du français généralement utilisées.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de septembre 1997
Page	11 - D - 01

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Pierre Meunier

D'ajouter un nouvel article au chapitre 7 libellé comme suit :

Fonctionnement intersectoriel

Lorsque la conjoncture ou les dossiers l'exigent, des rencontres de deux ou plusieurs secteurs peuvent être organisées pour permettre la mise en commun des prises de décision et des plans d'action. Un seul procès-verbal est alors rédigé et toute proposition adoptée tient lieu de recommandation aux syndicats des secteurs ainsi réunis.

Les conditions d'accréditation des personnes déléguées à ces réunions intersectorielles sont les mêmes que celles prévues au congrès de la fédération. Le nombre de personnes déléguées auquel un syndicat a droit est le même que celui prévu pour le congrès de la Fédération, à moins qu'un secteur ait des dispositions différentes dans ses statuts et règlements.

La politique d'aide aux syndicats de 40 membres et moins s'applique lors de ces réunions.

ADOPTÉ

En amendement

Il est proposé par Ronald Gauthier
appuyé par Normand Beauchamp

D'ajouter au premier paragraphe, après « organisées... », les mots « par la Fédération, avec l'accord des secteurs concerné. »

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements
Date	Congrès d'avril 2000
Page	11 - D - 02

Il est proposé par Laurent Smith
appuyé par Alain Morissette

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier le paragraphe c) de l'article 1.03 en ajoutant après les mots « Entreprises de transport » « et toutes les catégories de camionneurs ».

ADOPTÉ

Article 3.13

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Gilbert St-Laurent

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 3.13 b) en changeant partout où c'est nécessaire l'appellation du « comité de santé et sécurité » par « santé-sécurité-environnement ».

ADOPTÉ

Article 3.14

Il est proposé par Gilles Monier
appuyé par Rolland Gauthier

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 3.14 b) en biffant « au sein du bureau fédéral » et remplacer par « à la présidence d'un secteur ».

ADOPTÉ

Article 5.01

Il est proposé par Noëlla Deschênes
appuyé par Carmen Parent

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 5.01 en ajoutant au dernier paragraphe après le mot « Secteur », les mots « ou de comité » et en ajoutant le nouveau paragraphe suivant :

« tout secteur ou comité dont le poste à la présidence est vacant peut faire la demande à l'exécutif de la fédération de déléguer une personne remplaçante au bureau fédéral jusqu'à ce que le poste soit comblé. Le bureau fédéral entérine la recommandation de l'exécutif et dans ce cas la personne ainsi nommée siège à titre de déléguée officielle représentant le secteur ou le comité visé ».

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès d'avril 2000
Page	11 - D - 02

En amendement

Il est proposé par Marcel Gauthier
appuyé par Marcel Ouellet

D'ajouter au nouveau paragraphe à la ligne 3 après « personne remplaçante », les mots : « provenant de l'exécutif du secteur ».

ADOPTÉ

Article 5.04

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Normande Côté

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 5.04 en ajoutant entre le paragraphe l) et le paragraphe m), le texte suivant :

« approuver la convention collective des personnes salariées de la fédération »;

Ce texte devient donc le paragraphe m) et les autres décalent tous jusqu'à v) au lieu de u).

ADOPTÉ

Article 6.04

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Noëlla Deschênes

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 6.04 au paragraphe h) en changeant le mot « approuver » par « entériner la recommandation du bureau fédéral sur ».

ADOPTÉ

Article 8.01

Il est proposé par Danielle Beaulieu
appuyé par Cécile Croze

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 8.01 au paragraphe b) :

en changeant les mots « véhiculer auprès des syndicats de la fédération » par « promouvoir »;

en ajoutant après « par le mouvement » « sur les questions spécifiques aux femmes »;

en enlevant les mots « que les revendications prioritaires du mouvement soient revendiquées et négociées par les » et les remplacer par « en assurer la réflexion et l'élaboration auprès des ».

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès d'avril 2000
Page	11 - D - 02

Article 8.01

Il est proposé par Donald Rheault
appuyé par Huguette Turgeon

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 8.01 en ajoutant au paragraphe c) après les mots « santé et la sécurité » les mots « et les questions environnementales ».

ADOPTÉ

Article 9.01

Il est proposé par Patrice Juneau
appuyé par François Beausoleil

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 9.01 en remplaçant partout où c'est nécessaire le mot « lieu » par « comité » et le mot « organisme » par le mot « organisation ».

ADOPTÉ

Article 9.01

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Rolland Gauthier

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier l'article 9.01 comme suit :

- 1) Au paragraphe a), ajouter après « délégation » les mots « formant le caucus ».
- 2) Au paragraphe b), ajouter après « du secteur cégeps et » les mots « des syndicats concernés ».

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements
Date	Congrès de juin 2003
Page	11 - D - 03

Dispositions générales

Article 1.03 Juridiction

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Luce Malette

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier partout où c'est nécessaire l'appellation « secteur divers » par « secteur services divers. »

ADOPTÉ

Article 1.07 Moyens d'atteindre ce but

Il est proposé par Claire Gendron
appuyé par Irène Tremblay

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de modifier le paragraphe h) de l'article 1.07 en remplaçant « harmoniser » par « favoriser ».

ADOPTÉ

Article 3.01 Congrès fédéral régulier

Il est proposé par Louis Bergeron
appuyé par Lyne Lacerte

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de biffer au 1^{er} paragraphe « Prioritairement en alternance dans les villes de Québec et Montréal dans la mesure du possible. »

ADOPTÉ

Il est proposé par Robert Robichaud
appuyé par Yves Picard

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de biffer le 2^e paragraphe « Lorsqu'une augmentation du per capita est proposée, exceptionnellement le congrès a lieu entre le 15 septembre et le 15 novembre. Dans ce cas, la procédure prévue à l'article 11.02 s'applique. »

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	11 - D - 03

Article 3.03 Pouvoirs du congrès

Il est proposé par Ghislaine Giguère
appuyé par Lyne Bergeron

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet d'ajouter au paragraphe 3e) le mot « et » après exécutif.

ADOPTÉ

Article 3.06 Conditions d'accréditation et formalités

Il est proposé par Cécile Croze
appuyé par André Aubin

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de remplacer :

- au 3^e paragraphe « un syndicat » par « un nouveau syndicat » ;
- au 4^e paragraphe, après « doivent avoir acquitté pour la période antérieure à soixante jours avant le début du congrès » par « doivent avoir acquitté le deuxième mois précédant le mois de la tenue du congrès.»

ADOPTÉ

Article 3.13 Élections

A) Comité exécutif

Il est proposé par Louise McCabe
appuyé par Jean-Pierre Bourgault

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de

- biffer à l'article 3.13 A) au 2^e paragraphe « générale de la fédération» et remplacer par « des élections » et biffer « 18 heures »et remplacer « par l'ajournement ; »
- biffer au 5^e paragraphe « générale de la fédération » et remplacer « par des élections.»

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	11 - D - 03

Bureau fédéral

Il est proposé par Yves Campion
appuyé par Johanne Larivée

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de biffer à l'article 3.13 B) 2- au 1^{er} paragraphe « assemblées de » pour se lire « par les personnes déléguées officielles. »

ADOPTÉ

Comité exécutif

Article 4.05 Pouvoirs et attributions

Il est proposé par Johanne Cadieux
appuyé par Luc Pépin

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet :

- de changer au paragraphe f) « la politique de la gestion du personnel » pour la politique de gestion des ressources humaines ;
- de changer au paragraphe g) « les conventions collectives » pour « la convention collective » ainsi que « lesquelles conventions doivent être ratifiées » « par laquelle convention doit être ratifiée. »

ADOPTÉ

Article 4.11 Responsabilités du secrétariat général de la fédération

Il est proposé par Kathy Leblanc
appuyé par François Beausoleil

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de changer à l'article f) « donner » par « faire ».

ADOPTÉ

Article 4.12 Responsabilités de la trésorerie de la fédération

Il est proposé par André Lajoie
appuyé par Serge Létourneau

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de changer le mot « cotisations » par « per capita » aux paragraphes c) et d).

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	11 - D - 03

Article 5.04 Pouvoirs et attributions

Il est proposé par Patrice Juneau
appuyé par Érick Forget

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet de changer au paragraphe h) « recevoir les états financiers annuels, adopter les états financiers semestriels » et remplacer par « recevoir les états financiers annuels, adopter les états financiers semestriels et disposer du rapport du comité de surveillance ».

ADOPTÉ

Il est proposé par Yves Vachon
appuyé par Maurice Richard

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet :

- d'ajouter au paragraphe v) après « siègent aux » « comités et » et biffer « santé-sécurité »;
- d'ajouter le paragraphe w) suivant : « agir à titre de comité précongrès dans le cadre de la préparation du congrès. »

ADOPTÉ

CONSEIL FÉDÉRAL

Article 6.01 Composition

Il est proposé par Johanne Larivée
appuyé par Luce Malette

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet :

- de remplacer au 2^e paragraphe « un syndicat » par « un nouveau syndicat »;
- de remplacer au 7^e paragraphe « pour la période antérieure à soixante jours avant le début du conseil fédéral » par « le deuxième mois précédant le mois de la tenue du conseil fédéral ».

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	11 - D - 03

CONSEIL DU SECTEUR PUBLIC

Article 9.01 Composition

Il est proposé par Claude Nadon
appuyé par Lyne Lacerte

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet :

- de remplacer au 4^e paragraphe « un syndicat » par « un nouveau syndicat »;
- de remplacer au 6^e paragraphe « pour la période antérieure à soixante jours avant le début du conseil » par « le deuxième mois précédant le mois de la tenue du conseil du secteur public ».

ADOPTÉ

Article 9.07 Dépenses des personnes déléguées officielles

Il est proposé par Donald Rheault
appuyé par Réjeanne Guilbeault

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet :

- d'ajouter au 2^e paragraphe après négociation ainsi que pour la présidence du secteur des organismes gouvernementaux;
- d'ajouter un nouveau paragraphe : ces réclamations doivent être approuvées par la personne responsable politique à l'exécutif de la négociation du secteur public.

ADOPTÉ

Finances

Article 11.02 Modifications au taux du per capita

Il est proposé par Jean-Pierre Bourgault
appuyé par François Martel

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet :

- de remplacer le paragraphe 1. « Au début de mai, envoi aux syndicats affiliés d'une hypothèse budgétaire comportant la hausse du per capita » par « au moins un mois avant le début du congrès, réunir les syndicats sur la base des territoires des conseils centraux »;
- de remplacer le paragraphe 2. « Durant mai et juin, tournée provinciale du comité exécutif pour rencontrer les syndicats et fournir les explications sur la proposition budgétaire » par « Une délégation du bureau fédéral présente la proposition budgétaire »;

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	11 - D - 03

- de remplacer le paragraphe 3. « À l'automne, entre le 15 septembre et le 15 novembre, tenue du congrès régulier » par « Un rapport de cette tournée régionale doit être présenté au congrès ».

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Irène Tremblay
appuyé par François Beausoleil

De changer au paragraphe 1. « un mois » par « Au moins deux mois ».

REJETÉ

Nouvel article

Article 11.05 Rapport du comité de surveillance

Il est proposé par Patrice Juneau
appuyé par Pierre Bouffard

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements à l'effet d'ajouter un nouvel article 11.05 :

Rapport du comité de surveillance

Les membres du comité de surveillance sont appelés à produire des rapports aux différentes instances de la fédération ainsi qu'aux secteurs scolaire et cégeps selon les modalités suivantes :

- a) Bureau fédéral
Présentation du rapport écrit par un seul de ses membres à chaque réunion du bureau fédéral où un rapport doit être présenté.
- b) Secteurs scolaire et cégeps
Présentation du rapport écrit par un seul de ses membres, et ce, deux fois l'an à l'assemblée sectorielle prévue à cette fin.
- c) Congrès et conseil fédéral
Présentation du rapport écrit par tous les membres du comité, et ce, lors de la tenue du congrès et du conseil fédéral.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES Statuts et règlements (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	11 - D - 03

Propositions à caractère général

Il est proposé par Louise McCabe
appuyé par Donald Rheault

D'adopter la recommandation du comité des statuts et règlements :

QUE le secrétaire général de la FEESP soit mandaté pour corriger les erreurs et certaines formulations des statuts et règlements de la FEESP sans en modifier d'aucune façon le sens et la portée.

ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ

Amendement

Il est proposé par Ginette Allie
appuyé par Renée Levasseur

De biffer « et certaines formulations des statuts et règlements » et ajouter après erreurs les mots « d'orthographe et de typographie ».

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES CSN
Date	Conseil fédéral 10-12 novembre 1983
Page	11 - E - 01

Il est proposé par Lucille Poirier
appuyé par Roland Charpentier

QUE l'exécutif de la Fédération provoque, dans l'ensemble du mouvement, un débat sur la nécessité de régionaliser tous les services, à la grandeur du mouvement.

ADOPTÉ

Il est proposé par Roberto Primatel
appuyé par Robert Duphily

D'envisager la disparition de la structure politique "fédérations", en faveur d'une structure régionale dont les conseils centraux constitueraient une bonne base, et de regroupements sectoriels.

REJETÉ

Amendement

Il est proposé par Roland Charpentier
appuyé par Pierre Auclair

D'envisager de nouvelles structures politiques qui tiendraient compte des nouvelles formules de services dont le mouvement se doterait.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES CSN
Date	Congrès de 1985
Page	11 - E - 02

L'équilibre des services dans le mouvement

- CONSIDÉRANT l'impérieuse nécessité que la CSN ajuste sa structure de services aux réalités des années 1985;
- CONSIDÉRANT que dans une étude sérieuse d'une politique de services aux syndicats, il faut tenir compte de l'éventail complet des services à dispenser;
- CONSIDÉRANT qu'à cette étape, il est prématuré de privilégier une voie précise;

Il est proposé par Roland Viau
appuyé par Yolande Pellerin

QUE le Congrès de la FESP donne mandat à l'exécutif et au Bureau fédéral de la FESP et demande au Comité d'orientation de la CSN d'inventorier toute hypothèse qui pourrait permettre d'améliorer, de rationaliser et d'équilibrer les services dispensés aux syndicats. Des rapports seront remis aux Conseils fédéraux précédant le Congrès de la CSN en 1986.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES CSN
Date	Conseil fédéral 3 au 6 avril 1986
Page	11 - E - 03

Il est proposé par Ginette Guérin
appuyé par Micheline Di Tomaso

D'adopter la recommandation suivante :

La péréquation aux fédérations sera augmentée par une contribution obligatoire des fédérations au moyen d'un rajustement de leur coût actuel d'affiliation qui est de 15 \$ par année. Le coût d'affiliation des fédérations sera porté à .02% du revenu de leurs affilié-e-s.

ADOPTÉ

Il est proposé par Micheline Di Tomaso
appuyé par Lucie Gastonguay

D'adopter la recommandation suivante :

Désormais l'accessibilité à la péréquation serait conditionnée à l'existence d'un per capita fédératif minimal dont le niveau serait établi par le premier bureau confédéral suivant chaque congrès régulier.

ADOPTÉ

Il est proposé par Micheline Di Tomaso
appuyé par Lucille Poirier

D'adopter la recommandation suivante :

Un comité temporaire du bureau confédéral sera formé en vue de revoir les normes territoriales des conseils centraux ainsi que celles régissant la répartition actuelle des juridictions entre les fédérations.

ADOPTÉ

Il est proposé par Claudette Légaré
appuyé par Lucie Gastonguay

D'adopter la recommandation suivante :

Lorsqu'une fédération cherche à conclure des ententes de services et qu'elle n'y réussit pas, elle peut soumettre son problème de services à un comité du bureau confédéral qui verra quel organisme est le plus apte à conclure telle entente recherchée. Le comité fait ses recommandations au bureau confédéral pour décision.

ADOPTÉ

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES CSN
Date	Conseil fédéral 12 au 14 mai 1988
Page	11 - E - 04

Le comité-synthèse recommande que le Conseil fédéral adhère aux recommandations pré-congrès quant aux normes territoriales des conseils centraux et aux juridictions des fédérations.

Cette recommandation est proposée par Camil Bélisle appuyée par Robert Foucault

Amendement

Il est proposé par Luc Desjardins appuyé par Normand Lamoureux

- 1) QUE le Conseil fédéral mandate les représentantes et les représentants de la FEESP au 54^{ième} congrès de la CSN de voter contre la proposition de restructuration des territoires des conseil centraux.
- 2) QUE le bureau confédéral forme un comité ayant pour mandat de revoir les juridictions des fédérations et des conseils centraux et que ce comité travaille en vue :
 - d'améliorer la qualité des services fédératifs;
 - d'améliorer l'équilibre des services;
 - d'augmenter les niveaux d'équité par rapport aux membres;
 - d'assurer des conditions minimales de viabilité de tous les secteurs;
 - d'augmenter l'attrait pour la CSN en particulier dans les nouveaux champs de l'activité économique.
- 3) QUE le Conseil fédéral mandate les représentantes et les représentants de la FEESP à ce comité, de prioriser l'hypothèse 5 du rapport (régionalisation des services).

ADOPTÉ

L'amendement dispose donc de la proposition principale

Guy Roger, appuyé de Pierrette Laurendeau, a demandé la question préalable et après réflexion, a retiré sa proposition.

Chapitre	11
Sujet	STRUCTURES CSN
Date	Conseil fédéral décembre 1989
Page	11 - E - 05

Il est proposé par Gilbert Vandette
appuyé par Denise Côté

De recevoir le document de consultation suite au rapport des comités portant sur les juridictions des
Fédérations et des Conseils centraux.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Jacques Forgues
appuyé par Normand Beauchamps

Que ce conseil fédéral souligne auprès du comité sur les juridictions des Fédérations la nécessité de
fournir un rapport complet au prochain congrès confédéral.